



# Moniteur d'escalade

## fiche métier

PASSIONNE / EXPERT / PEDAGOGUE

**Autre appellation : moniteur d'escalade hors et en environnement spécifique**

**Le moniteur d'escalade** encadre et enseigne son activité sous différentes formes, à des publics variés hors ou en environnement spécifique : via ferrata, terrain d'aventure, structures artificielles d'escalade, bloc, falaises et sites naturels (hors terrains nécessitant l'utilisation de crampons et piolets). À ce titre il a vocation à :

- < **Enseigner** à tout type de public, élaborer des programmes personnalisés et faire évoluer ses élèves.
- < **Garantir** la sécurité, maîtriser les règles de sécurité, informer sur les dangers de la montagne et du hors-piste.
- < **Encadrer** les activités, faire découvrir la verticalité et le milieu naturel au plus grand nombre.
- < **Développer et promouvoir** l'escalade et ses différentes formes de pratiques auprès des clubs, collectivités, bases de plein air, etc.

### Qualités essentielles requises

**Savoir** : Connaissances de l'activité (matériels, environnement) – justifier d'un niveau de technique.

**Savoir-faire** : Conduire une démarche d'enseignement – concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un projet – connaître les gestes de 1<sup>ers</sup> secours – connaître les règles de sécurité.

**Savoir-être** : Adaptabilité – pédagogie – vigilance – autonomie.

### Débouchés et employeurs

Le moniteur d'escalade exerce son métier dans des structures variées : entreprises, associations, collectivités, secteur scolaire... avec un statut de **salarie** ou **d'indépendant**, avec une clientèle constituée de groupe ou d'individuels.

### Salaire

**Salaire de départ** : Selon la convention collective des métiers du sport (IDCC n°2511).

### Formations et diplômes

Il existe deux diplômes permettant l'encadrement de cette activité : le **DEJEPS mention escalade** et le **DEJEPS mention escalade en milieu naturel**. La formation du DE JEPS (niveau III) se déroule en **alternance** entre le centre de formation et la structure d'accueil du candidat.

### Évolution professionnelle

Les compétences du diplômes permettent d'envisager une évolution professionnelle vers :

- la direction de structure,
- la formation de cadres,
- l'entraînement sportif,
- le développement durable des activités.

### Organismes de formation

**Coût de la formation** : Le coût de la formation est d'environ **10 000 €** mais des prises en charge existent en fonction du statut du stagiaire. Possibilité de signature de **professionnalisation**.

**Organismes de formation** : tous les organismes de formation sont habilités par la DRDJSCS. Le **CREPS Auvergne-Rhône-Alpes** et la fédération française de montagne et d'escalade sont les seuls organismes de formation dans la région Auvergne-Rhône-Alpes habilités à délivrer ces diplômes.\*

\* Voir le calendrier des formations du Ministère des Sports : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

## DE JEPS spécialité perfectionnement sportif mention escalade et escalade en milieu naturel

### Exigences préalables :

- Être titulaire d'un diplôme de secourisme : PSC1 ou AFPS ou PSE1 ou 2 ou AFGSU ou SST.
- Test de vérification des exigences préalables / tests techniques (voies et bloc)

### UN DIPLÔME D'ETAT ORGANISÉ EN 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

#### 4 UC DONT 2 UC TRANSVERSALES (UC1 ET UC2)

**U.C.1** Être capable de concevoir un projet d'action pour sa structure

**U.C.2** Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action pour sa structure

**U.C.3** Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en escalade

**U.C.4** Être capable d'encadrer l'escalade et l'escalade en milieu naturel en sécurité

\* La validité des UC est permanente. Il est possible de se réinscrire dans une formation en cas d'échec.

### Ressources utiles

- **Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes :**  
[www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr/](http://www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr/)
- **Ministère des sports :** [www.sports.gouv.fr/](http://www.sports.gouv.fr/)
- **CREPS Auvergne-Rhône-Alpes :**  
[www.dejeps-escalade-en-milieus-naturels.fr](http://www.dejeps-escalade-en-milieus-naturels.fr)